

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0728 du 23/03/2023

Arrêté du 10 novembre 2022

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES DE DEUXIÈME CLASSE
STAGIAIRES AFFECTÉS AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION EN QUALITÉ DE PROGRAMMEUR
(CONCOURS 2022)**

Bureau Affectation, mobilité et carrière des B et C

RÉSUMÉ

Le présent document liste les agents nommés au grade de contrôleur des Finances publiques de deuxième classe stagiaires affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur au titre des concours interne et externe 2022.

Date d'application : 10/11/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ N° 00997/2022 DU 10 NOVEMBRE 2022 PORTANT NOMINATION DE CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES DE 2ÈME CLASSE STAGIAIRES AFFECTÉS AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION EN QUALITÉ DE PROGRAMMEUR (CONCOURS 2022).....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ N° 00997/2022 DU 10 NOVEMBRE 2022 PORTANT NOMINATION DE CONTRÔLEURS DES FINANCES PUBLIQUES DE 2ÈME CLASSE STAGIAIRES AFFECTÉS AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION EN QUALITÉ DE PROGRAMMEUR (CONCOURS 2022)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION EFFECTIFS PARCOURS ET COMPÉTENCES
BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES B ET C



ARRÊTÉ N° 00997/2022 DU 10 NOVEMBRE 2022

portant nomination de contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur (concours 2022)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

Vu le code général de la fonction publique, article L325-37 ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 2 août 2012 fixant les règles d'organisation et le programme de l'enseignement théorique ainsi que les modalités du stage d'application des contrôleurs des Finances publiques stagiaires ;

Vu l'avis du 9 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des Finances publiques affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur ;

Vu la liste de classement par ordre de mérite des candidats définitivement admis aux concours sus-mentionnés ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont et demeurent rapportés les avancements d'échelon dans l'emploi d'agent administratif des Finances publiques pour les agents qui en auraient bénéficié postérieurement à leur nomination.

Article 2 : Les agents titulaires de la Direction générale des Finances publiques sont détachés pour l'accomplissement de leur stage préalable à leur titularisation dans l'emploi de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

Article 3 : Les agents dont les noms suivent, recrutés au titre de l'article 6-1^o du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 susvisé, sont nommés contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur dans les conditions ci-après :

DONNÉES INDIVIDUELLES						SITUATION NOUVELLE				
Identifiant	Civ.	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Code Dir.	Date d'effet	Éch.	Date de prise de rang	Ancienneté conservée (aa mm jj)	Date d'effet pécuniaire
000003074872	M.	BARBE	BARBE	ANTHONY	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003066559	M.	BERTIN	BERTIN	CLEMENT	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074875	M.	BOUGHARIOUN	BOUGHARIOUN	YAHYA	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003056974	M.	BOULON	BOULON	FREDERIC	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074876	M.	CALPAS	CALPAS	RODRIGUE	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074877	M.	CLEMENT	CLEMENT	JEROME	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074880	M.	CLEMENT	CLEMENT	LUCAS	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074881	M.	CODEVERTE	CODEVERTE	PAUL	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074867	MME	COMBATADIN	COMBATADIN	ANAIS	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074883	M.	DELEPOULLE	DELEPOULLE	JULIEN	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003063661	M.	FINCK-CERIN	FINCK	BAPTISTE	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074885	M.	FORMAT	FORMAT	NICOLAS	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022

DONNÉES INDIVIDUELLES						SITUATION NOUVELLE				
Identifiant	Civ.	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Code Dir.	Date d'effet	Éch.	Date de prise de rang	Ancienneté conservée (aa mm jj)	Date d'effet pécuniaire
000003028449	M.	FORTIN	FORTIN	ADEL	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074868	M.	GARREAU	GARREAU	CHRISTOPHE	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074870	M.	GAYRAL	GAYRAL	DENIS	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003048163	M.	HILARION-ORIS	HILARION-ORIS	RUDY	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074874	M.	KINDELE BAMUADILA	KINDELE BAMUADILA	JOCE-LEROY	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074878	M.	MAHESWARAN	MAHESWARAN	THEEPAK	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003046415	M.	MAZITA	MAZITA KIAKA	YANN-PATRICK	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003042578	MME	MESSAGER	MESSAGER	MORGANE	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003043766	M.	NANGBO	NANGBO	GILLES	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003065931	M.	RAGINEL	RAGINEL	JOACHIM	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003039633	M.	RAMBAUD	RAMBAUD	DYLAN	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074882	M.	RENARD	RENARD	LOICK	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003057703	M.	SELLIEZ	SELLIEZ	OLIVIER	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074958	M.	SIMON	SIMON	ALEXANDRE	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003063895	M.	TABI	TABI	THOMAS	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074884	M.	TAYLLAMIN	TAYLLAMIN	BRUNO	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074886	MME	THEBAULT	THEBAULT	MANON	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074879	M.	TOHIR	TOHIR	HASSANI	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022

DONNÉES INDIVIDUELLES						SITUATION NOUVELLE				
Identifiant	Civ.	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Code Dir.	Date d'effet	Éch.	Date de prise de rang	Ancienneté conservée (aa mm jj)	Date d'effet pécuniaire
000003074869	M.	WAGRET	WAGRET	JACQUES	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074871	M.	WATALA	WATALA	LUDOVIC	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022

Nombre d'agents : 32

Article 4 : Les agents dont les noms suivent, recrutés au titre de l'article 6-2° du décret n° 2010-982 du 26 août 2010 susvisé, sont nommés contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires affectés au traitement de l'information en qualité de programmeur dans les conditions ci-après :

DONNÉES INDIVIDUELLES						SITUATION NOUVELLE				
Identifiant	Civ.	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Code Dir.	Date d'effet	Éch.	Date de prise de rang	Ancienneté conservée (aa mm jj)	Date d'effet pécuniaire
000002473564	M.	CERCLE	CERCLE	DENIS	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000002258748	M.	CHAMILLARD	CHAMILLARD	NICOLAS	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000002473181	M.	DABIN	DABIN	YANN	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000002487401	M.	GENCE	GENCE	ERIC	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074887	M.	KARADJA	KARADJA	ARSLAN	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000002487636	M.	PORQUEZ	PORQUEZ	LUDWIG	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022
000003074888	M.	PROUX	PROUX	FLORIAN	A55	01/10/2022	01	01/10/2022	00 00 00	01/10/2022

Nombre d'agents : 7

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 10 NOVEMBRE 2022
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE

CATHERINE LAVILLE-RAYMOND

Voies et délais de recours :

Un agent qui souhaiterait contester cette décision doit saisir le tribunal administratif territorialement compétent (tribunal dans le ressort duquel siège l'autorité qui a pris la décision contestée) dans un délai de deux mois (ou le cas échéant, dans le délai prolongé prévu par l'article R 421-7 du code de justice administrative) courant à compter de sa publication au BOFIP.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité qui l'a prise ou d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité supérieure. Un tel recours interrompt le délai de recours contentieux auprès du juge s'il est déposé dans les deux mois de la publication de la décision au BOFIP.

En cas de recours contentieux, la juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756